

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le 12 AVRIL à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 6 AVRIL 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE (à partir de la délibération n°6) - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Anne SERRE - M. Francis PEDARRIOSSE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Valériane ALEXANDRE (jusqu'à la délibération n°5) - Marianne BERQUE-MANSAS - France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE

POUVOIRS :

Mme Anne SERRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BASLY-LAPEGUE
 M. Francis PEDARRIOSSE qui a donné pouvoir à Monsieur Stéphane MAUCLAIR
 Mme Laure FAUDEMÉR qui a donné pouvoir à Madame Dominique DUDOUS
 Mme Valériane ALEXANDRE qui a donné pouvoir à Madame Viviane LOUME-SEIXO (jusqu'à la délibération n°5)
 Mme Marianne BERQUE-MANSAS qui a donné pouvoir à Madame Géraldine MADOUNARI
 Mme France POUDEX qui a donné pouvoir à Madame Marie-Constance BERTHELON
 M. Eric DARRIERE qui a donné pouvoir à Monsieur Grégory RENDE
 Mme Sarah DOURTHE qui a donné pouvoir à Monsieur Pascal DAGES

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : RESTRUCTURATION DES HALLES ET REQUALIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC ATTENANT : DEMANDE DE SOUTIEN A LA DSIL 2018

La dynamique du territoire tire partie de l'offre de soins thermaux avec près de 100 000 visiteurs sur l'agglomération, d'un positionnement géographique idéal et d'une destination commerciale au cœur du premier bassin de vie du département.

La rénovation urbaine engagée dans le cadre du programme 'cœur de ville', dans le cadre d'une politique de requalification et de vivification du centre-ville, concerne trois pôles majeurs :

-celui de l'attractivité par la mobilité, avec l'entrée nord de l'agglomération, la gare LGV, sa plateforme multimodale qui accueille une pépinière pour les start-up, un fablab et un data center.

-celui de l'attractivité par la mise en valeur patrimoniale, autour de la Fontaine chaude et des remparts gallo-romains et avec la reconversion économique de l'hôtel emblématique art déco, le Splendid, désormais dédié à une offre 4 **** avec spa et plateau pour tourisme d'affaires.

-celui de l'attractivité par l'offre commerciale, à travers la restructuration des halles historiques sur un espace de plus de 9 000 m², pour ancrer sur le plateau marchand une offre alimentaire attractive et porteuse pour les commerces du centre-ville.

Par délibération du 30 mars 2017, le Conseil Municipal a approuvé le projet de restructuration des halles et de requalification de l'espace public attenant pour un montant global estimé à 10 000 000 € HT, soit 12 000 000 € TTC.

Ce projet participe de l'ambition de la Ville de créer un équipement structurant pour l'attractivité commerciale et de renforcer durablement le positionnement des halles municipales comme pôle alimentaire de référence en interaction avec les marchés et la production locale.

Avec cette nouvelle locomotive, la Ville souhaite conforter le commerce de proximité et le tissu artisanal, ce qui constitue un enjeu fondamental dans le contexte national mais également local, des difficultés rencontrées par le commerce de centre-ville dans les villes moyennes.

Avec le projet réalisé par le groupement de maîtrise d'œuvre Reichen et Robert lauréat du concours, les nouvelles halles, le carreau et la future esplanade au sein d'un quartier restructuré, auront vocation à élargir l'offre commerciale présente, à constituer une vitrine de la vente directe des produits des filières landaises et à soutenir la filière du canard touchée par deux crises successives.

Le déroulement des travaux comprend plusieurs étapes importantes :

- la démolition du parking semi-enterré de la Cathédrale pour le transformer et l'aménager en esplanade multi-usages. Cette première étape permettra d'installer les halles transitoires sur l'esplanade pour une poursuite de l'activité commerciale dans les meilleures conditions pour les commerçants et pour la clientèle,
- les travaux concerneront également la mise aux normes du parking souterrain,
- la phase suivante concernera la restructuration et la mise aux normes du bâtiment des halles, du rez-de-chaussée à la couverture ainsi que les aménagements extérieurs au contact direct du bâtiment.

Considérant l'ampleur et l'enjeu de ces travaux, la Ville candidate et sollicite auprès de l'État une subvention d'un montant de 700 000 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) 2018 pour accompagner financièrement cette opération de dynamisation du centre-ville.

La présente demande de subvention, correspondant au dossier de candidature, est assise sur une base estimative de 2 758 470 € HT qui comprend les postes suivants du poste de travaux « RDC intérieur-extérieur/ R+ 1/ façades / couverture » :

- gros œuvre : façades, planchers, escaliers et nouveaux accès pour un montant estimé à 601 780 € HT,
- couverture/étanchéité pour un montant estimé à 371 150 € HT,
- traitement des façades y compris dépose pour un montant estimé à 517 860 € HT,
- second œuvre : travaux fluides, électricité, plomberie, réseaux appareils sanitaires, sécurité incendie... pour un montant estimé à 1 267 680 €.

**SUR PROPOSITION DE MADAME AXELLE VERDIERE-BARGAOU, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

SOLLICITE pour l'exercice 2018 auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) une subvention de 700 000 € sur la base de l'assiette de travaux ci-décrits estimés à 2 758 470 € HT,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20180412-18-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 13 Avril 2018

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».